



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 6 MAI 2010

Ordre du jour :

Départs en congés formation.
Candidatures aux postes à profils
Demandes de priorités médicales et sociales
Demandes de postes adaptés

Pour toutes ces questions vous trouverez les résultats sur les documents « pdf » annexés à cette article.

L'Iena a ouvert la séance. L'inspectrice d'académie a pris les débats en cours.

L'Iena a apporté les réponses suivantes :

Evaluations « sciences » CM1 :

L'harmonisation à conduire avec les IEN n'a pas encore abouti. Ces évaluations permettront de faire le point sur le dispositif science actuel au niveau du département (chaque circonscription ayant été dotée d'une personne ressource « science » déchargée ¼ de temps).

Ces évaluations ne concernent obligatoirement que les collègues de CM1 engagés dans la formation.

Pour TOUS les autres, elle est facultative.

Grille de notation départementale :

Suite à la demande du SNUipp67, l'Iena nous a confirmé que ce point serait traité dès la prochaine rentrée scolaire dans un groupe de travail ou lors d'une CAPD. Le sujet ne peut pas être traité pour le moment car l'IA est toujours en attente de l'extraction de note devant être réalisée par le rectorat. Ce document permettra d'étudier la répartition des notes des enseignants en fonction de leur AGS.

Masterisation et arrivée des futurs enseignants :

Le nouveau concours de professeurs des écoles et l'arrivée des « nouveaux » enseignants sur poste pose la question de la formation et le suivi de ces personnels.

Le recteur a demandé aux inspecteurs du Haut-Rhin et du Bas-Rhin d'harmoniser leurs pratiques dans ces deux départements.

Le dispositif mis en place par l'inspection académique se base sur la compagnonnage et se décline de la sorte :

- Dès la rentrée, les nouveaux titulaires du concours seront affectés dans une classe 2 jours par semaine (lundi, mardi pour les enseignants monolingues / mardi-vendredi pour les enseignants bilingues). Les deux jours restants, et jusqu'aux vacances de la Toussaint, ils observeront, par groupe de 2, la pratique de maîtres formateurs.

- Après les vacances de la Toussaint, en plus de la prise en charge de leur classe à mi-temps, ils remplaceront 3 fois dans l'année, en stage filé, des collègues partant en formation. Ces formations auront donc lieu les jeudi et vendredi.
- Lorsqu'ils ne seront pas devant une classe, ils suivront des modules de formation à l'université.

De fait, les conseillers pédagogiques verront leurs missions et leur charge de travail s'accroître. L'Iena affirme qu'ils seront obligés de revoir leur rôle auprès des T1.

Concernant les étudiants en Master 1, ils effectueront, dans le cadre de la préparation au concours 2 stages de 2 semaines auprès de maîtres d'accueil.

Le livret de compétences :

Les organisations syndicales ont dénoncé la surcharge actuelle de travail à laquelle sont confrontés les enseignants, dues pour partie aux multiples évaluations qu'ils ont à faire passer.

L'Iena reconnaît cette surcharge mais rappelle que le développement des évaluations est une demande ministérielle. Les évaluations des CM2 doivent permettre la validation du 2nd palier du socle commun. Elles sont intégrées au livret départemental. L'IENA reconnaît qu'il faut encore du temps pour que les enseignants puissent faire le lien entre ces diverses évaluations.

Remboursement des frais de déplacement :

Le SNUipp a déploré la lenteur dont fait preuve l'administration pour rembourser les frais de déplacement.

Le secrétaire général de l'IA explique que les remboursements des frais de déplacement sont régis par un certain nombre de règles relevant, notamment, du droit des finances publiques. Afin de pouvoir prendre en compte les différents frais de remboursement des personnels (pour les remplaçants, pour les personnels allant en formation), les services administratifs ont été contraints de créer des applications informatiques qui n'ont pas toujours fonctionné correctement. D'où les très grands retards de paiement. Pour y palier, les services vont procéder à l'examen manuel des dossiers. Leur traitement sera hiérarchisé afin de régler, en premier, les plus grosses dépenses.

Le SNUipp demande à l'IA s'il compte appliquer dès la rentrée le décret du 03/07/2006. Ce décret prévoit que les remboursements puissent aussi être calculés à partir des frais kilométriques engagés par les enseignants. Le SG donnera sa réponse lors d'une prochaine CAPD.

Questions diverses.

- la CAPD a été informée de 4 baisses de notes. L'Iena a informé les membres de la capd des motifs de ces baisses de note.